



Bilan annuel 2021 et compte-rendu d'assemblée générale de l'AAPPMA LA DURDENT

Le 8 mars 2022 à 18 h, salle de l'Épinay à Cany
Barville

Composition du Bureau

Président : Pierre-Marie MICHEL

Vices président : Mathieu GOTRAND Claude DEBREE

Trésorier : Sophie OSOUF

Secrétaire : Nicolas BENSUSSAN

Autres membres: Gilbert NICOLLE, Christian MICOL,
Ludovic BUSNEL, Agnès et Jean-Paul VERNIZEAU, Jean-Francois
MAS

En introduction de cette 68^{ème} Assemblée Générale, Pierre Marie MICHEL, Président de l'AAPPMA la Durdent, salue et remercie l'ensemble des partenaires et des pêcheurs invités et présents à cette assemblée. Il tient à démarrer cette assemblée par une présentation et un remerciement des équipes qui constituent nouvellement le conseil d'administration de la Durdent. Cette nouvelle équipe composée de 12 membres a pris ses fonctions de façon extrêmement motivée à partir du 1^{er} janvier 2022 et l'AAPPMA est vraiment très satisfaite de cette évolution et cette nouvelle dynamique créée pour permettre le développement du loisir pêche dans la vallée.

Le président tient en second lieu à remercier l'ancienne équipe du conseil d'administration. Cette dernière pendant 6 ans a travaillé d'arrache-pied pour assurer un loisir pêche associatif dans la vallée. Parmi les membres qui n'ont pas souhaités poursuivre leur engagement, il tient particulièrement à remercier Ludovic Legrand et Ludovic Lefèvre qui ont assurée respectivement la trésorerie et la Vice Présidence de l'association.

RAPPORT MORAL

L'AAPPMA de la Durdent a été créée en janvier 1954 ce qui représente 67 années d'actions en faveur de la pratique de la pêche et de la protection des milieux aquatiques.

Il est rappelé comme chaque année que la pêche est le deuxième sport le plus pratiqué après le football puisque notre fédération regroupe 1,4 millions de participants en comptant uniquement les pêcheurs en eau douce. En Seine-Maritime, on dénombre en 2021 plus de 8161 pêcheurs. Il y a autour de 40 000 bénévoles qui s'investissent. Les pêcheurs dépensent en moyenne 681 euros pour un poids de plus de 2 milliards à l'échelle française. Notre association est majoritairement financée par l'adhésion de nos membres. Elle participe activement à l'éducation et la sensibilisation environnementale. A l'heure où notre loisir est attaqué par des associations animalistes, extrémistes, qui n'ont qu'un seul but, faire interdire notre passion, il me semble bon de le rappeler.

L'année 2021 a été marquée par un fort développement de la pêche avec un nombre nettement plus important de permis qui a été pris.

C'est l'occasion de rappeler comment est utilisée cette cotisation :

- 9% est reversé à l'agence de l'eau. C'est un organisme qui contribue, avec l'argent récolté, à mettre en place des aménagements comme les passes à poissons par exemple. Elle finance également en partie la lutte contre l'érosion des sols et donc les coulées de boues qui appauvrissent notre rivière.
- 24% du montant de cette carte de pêche est attribué pour l'EGHO, l'URNE ou le club halieutique, des réciprocitys qui vous permettent de pêcher 91 départements avec un seul permis.
- 26% va à la Fédération Nationale pour la Pêche en France qui réalise et finance des études scientifique, des projets d'acquisition de parcours, des labellisations gîtes de pêche, et qui exerce un travail de représentation à l'échelle nationale.
- 40% est partagé localement entre la Fédération départementale et l'AAPPMA. Cela sert notamment à payer les baux de pêche et les actions de préservation des

populations piscicoles

LES EFFECTIFS

Concernant les permis adulte, on peut remarquer une augmentation avec 240 cartes contre 174 l'année dernière et un record qui était à 200 cartes adultes. Il y a 6 ou 7 ans, le nombre de carte ne dépassait pas 150. La carte inter-fédérale est encore largement majoritaire. Ceci confirme son intérêt. Concernant les permis féminin, il y en a désormais 21 alors que nous étions plus habitué à des chiffres autour de 10, maximum 15 permis annuels.

Pour les permis jeune, une belle augmentation que ce soit pour les 12/18 qui passent de 45 à 63 et également pour les jeunes qui sont désormais 84. Cela est très probablement lié au succès des ateliers pêche nature.

Concernant les permis temporaires, les cartes vacances et journalières se maintiennent avec les deux confondus, 96 permis de vendus.

Pour les timbres migrants, sur lesquels l'association n'enregistre aucun bénéficiaire, le nombre reste constant avec 24 pratiquants rappelant l'intérêt des pêcheurs pour la pêche de la truite de mer.

Au total, nous avons vendu 504 permis avec donc 408 membres annuels. Il est rappelé que grâce à la réciprocité, ce sont d'avantage de pêcheurs qui foulent chaque année les berges de ce fleuve de la Durdent. Alors cette augmentation et ces bons résultats sont probablement en partie liés au contexte Covid et à ce besoin de retourner vers la nature et les grands espaces. Toutefois, il est indéniable que cette augmentation de permis fait également suite au retour de la pêche au lac de Caniel. Ainsi, le président tient à remercier le président de la CCCA, Monsieur Jérôme Lheureux qui a reçu favorablement notre demande ainsi qu'à Madame Guillot qui nous accompagne dans cette démarche depuis de nombreuses années. Nous remercions également, Monsieur Foiret, maire de Vittefleury qui a été moteur dans cette démarche. Enfin, pour expliquer cette évolution des adhérents, le président fait remarquer que le dynamisme de notre association à travers sa signalétique de qualité, ses actions pour une pêche sportive en No kill, l'entretien des parcours, et la communication sont clairement des éléments reconnus par les pêcheurs qui nous soutiennent en prenant leur permis chez nous plutôt que dans d'autres associations ;

L'association s'avère donc très satisfaite de l'évolution des adhérents qui renouvellent leur confiance dans l'AAPPMA.

Pour la saison 2021, Les permis ont été délivrés dans les Offices de tourisme de Cany-Barville, Saint Valery-en Caux, Yvetot et Doudeville et également sur cartedepeche.fr

L'association tient à remercier les Offices de Tourisimes, et les com com de Doudeville - Yerville et de la Côte d'Albatre qui savent nous accompagner pour mettre en valeur et assurer la promotion du loisir Pêche dans la vallée de la Durdent.

LES MANIFESTATIONS DE L'ASSOCIATION

En 2021, dans un contexte de covid, l'association été contrainte de réduire ses actions visant à assurer la préservation de nos rivières et le développement du loisir pêche.

Nettoyages des bords de berges

En 2021, faute de membres disponible, nous n'avons pas organisé d'actions de nettoyage collectif des berges. Il en sera différemment en 2022

Ateliers PECHE NATURE

Si nous voulons continuer à faire vivre notre association, il faut absolument attirer les jeunes vers notre loisir.

Depuis 2012, un effort particulier est effectué pour assurer la promotion de la pêche auprès des jeunes, mais pas uniquement.

Les ateliers pêche nature, c'est un partenariat avec la Fédération des pêcheurs de Seine-Maritime visant à permettre à des novices de bénéficier d'un enseignement gratuit par un professionnel, avec une mise à disposition de matériel de pêche. Lors de ces ateliers, une sensibilisation à l'environnement est proposée avec une incitation à la remise à l'eau des poissons. Ces ateliers sont ouverts à tous et rencontrent un franc succès. Ils sont également fortement mis en valeur par la presse locale et participent à la promotion de notre association avec un effet évidemment bénéfique pour sa notoriété.

L'association a été contrainte d'annuler les deux événements prévus en avril et mai 2021, mais à d'ors et déjà inscrit deux évènements pour l'année 2022.

L'association remercie les bénévoles, la fédération 76, ainsi que Mr Jean Philippe HANCHARD, animateur de la Fédération de Pêche 76, pour son aide et le prêt de matériel.

Les parcours de pêche et leurs évolutions

Entretien des parcours de pêche

Les panneaux cassés ou détériorés ont été remplacés par une équipe de bénévoles particulièrement motivé que le président tient à remercier chaleureusement. Un effort particulier a été réalisé pour renouveler l'ensemble de la signalétique. Cela représente 30 panneaux et plus de 50 poteaux remplacés.

Concernant l'entretien des parcours, la même équipe de bénévoles est intervenue sur 4 journées pour nettoyer, en partenariat avec les propriétaires, les sites de pêche suivant : parcours du stade à Grainville-la Teinturière, étangs des basses eaux, parcours de la STEP à Cany-Barville.

Pour faire vivre l'association cette année 2021, ce sont 7465 km qui ont été parcourus par les membres bénévoles

Le président rappelé que des déchets sont régulièrement retrouvés au niveau du site des basses eaux qui est mis à disposition par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre; Les pêcheurs sont invités à faire preuve de civisme en ramassant leurs déchets mais également ceux d'autres pêcheurs ou promeneurs qui les auraient laissés sur place.

Les déversements

L'AAPPMA a procédé en 2021 au déversement de 340 kg de truites farios, ceci en 8 déversements sur la rivière, et 265 kilos de truites Arc en ciel sur l'étang des Basses Eaux en 8 déversements.

Il est précisé qu'il n'y a plus de déversements étang en juillet/aout puisque les poissons souffraient à cette période de l'année. De fait, à cette période la pêche au coup avec amorçage est possible pour la pêche du blanc. Cette année, pour compenser un peu le manque lié au covid, les déversements ont été poursuivis jusqu'en décembre (2 supplémentaires).

Il est rappelé que cette démarche de déversements n'est pas satisfaisante car elle pâlie à une dégradation du milieu et offre des prises moins intéressantes que les poissons sauvages ; C'est pourquoi l'AAPPMA œuvre pour faire la promotion d'actions qui favorisent l'amélioration des habitats naturels comme c'est le cas pour la politique de reconquête de la continuité écologique. Toutefois à défaut de travaux et d'améliorations concrètes observées sur ce fleuve, cette pratique de déversement est poursuivie en observant deux règles :

- ne pas déverser de poissons sur les zones de reproductions naturelles ;
- favoriser plutôt le déversement dans les étangs ;

Garderie

L'AAPPMA remercie les 4 gardes présents pour leur implication et leur demande le bilan de l'année écoulée. Cette année, ils ont effectué 193 rotations. Les gardes ne déplorent aucune grosse infraction mais plusieurs rappels à l'ordre ont été faits. Les tenus des gardes les plus anciens seront remplacées pour 2022 Un nouveau garde va prendre ses fonctions, il s'agit d'Hervé LANGE.

Lac de Caniel

La pêche était interdite depuis 2013 au lac de Caniel, malgré de nombreuses démarches entamées par l'association seule ou soutenue par des élus comme M Thévenot, Maire de Cany-Barville, M. Foiret, Maire de Vittefleury, Mme Guilot Maire de Veulettes, Monsieur Roger, et j'en passe.

Cette fois ci, grâce à la volonté du président Jérôme Lheureux que l'AAPPMA tient à remercier très chaleureusement, nous avons pu reprendre les échanges et arriver à dessiner ensemble un projet très ambitieux de développement de la pêche sportive aux carnassiers sur le lac. Il y a depuis le 24 avril 2021 un règlement permettant la pêche aux leurres, mais en obligeant la remise à l'eau des poissons de sorte à favoriser leur développement et donc la qualité de la pêche. Cette image de pêche sportive apparaît tout à fait adaptée dans ce contexte de base de loisirs sportive.

Les pêcheurs ont donc retrouvé ce lac avec à la clé de belles parties de pêche déjà réalisés.

Continuité écologique

L'AAPPMA rappelle que la Durdent est un fleuve qui a vu tourner de très nombreuses roues de moulin, malgré son linéaire relativement faible.

Les ouvrages hydrauliques ont participé à l'essor industriel de la vallée et ils présentent à ce titre, un patrimoine matériel et touristique très important pour la vallée. Pour autant, il est rappelé qu'autour de ces ouvrages gravitent de nombreux enjeux écologiques et hydrauliques. Certaines chutes d'eau ne permettent pas un passage satisfaisant des poissons, ce qui a pour conséquences de perturber/restreindre l'accès des poissons à leurs lieux de reproduction, de cache ou de nourrissage. Par ailleurs, certains ouvrages dégradent les habitats aquatiques en transformant des zones courantes favorables à la croissance des juvéniles de truites et de saumons en des successions de biefs qui ne permettent pas opportunément leur développement ; A certains endroits, en cas de forts coup d'eau, la rivière mise en bief ne déborde plus dans ses plaines alluviales naturelles, alors que cela pourrait être utile pour gérer plus en aval des inondations ou pour recharger les zones humides;

Dans le contexte de changement climatique global, les hommes et les poissons vont avoir à faire face à des situations de plus en plus difficiles : épisodes de sécheresse, de crue. Pour y faire face, cette circulation piscicole qui est demandée par la loi est indispensable pour permettre aux poissons de trouver de l'eau fraîche près des sources en cas de sécheresse et des zones refuges en cas de crues.

Le président invite les propriétaires de moulins à dépasser les dogmes, à aller au-delà des idées reçues, négatives et généralistes, qui sont trop courantes dans la vallée, pour étudier au cas par cas, chaque ouvrage, chaque situation et y trouver une solution. Pour enclencher une dynamique, l'AAPPMA suggère que l'on s'intéresse d'abord aux ouvrages les plus dégradés, sans intérêt patrimoniaux en profitant des aides exceptionnelles atteignant presque 100% du coût des études et travaux.

Gestion des parcours :

Il est rappelé que l'association de pêche de la Durdent dispose de parcours avec trois type de règles :

- les parcours mouche no kill : 6 parcours pour 2475 m
- les parcours leurres/mouche no kill : 3 parcours pour 1495 m
- les parcours toutes pêches : 12 parcours 4122 m

La moitié des parcours de la Durdent est en No kill, cela concerne majoritairement des parcours situé à l'amont du cours d'eau et sur des zones de reproduction.

A noter également la présence de parcours en réserve à Cany-Barville notamment et Héricourt-en-Caux.

Partenaires de l'association et recherche de financement

Le Président remercie cette année encore le travail partenarial entrepris avec de nombreuses collectivités, associations et entreprises. C'est pour cela que nous souhaitons mettre en valeur ce travail dans notre rapport moral.

Ces partenariats permettent nettement de faciliter le travail associatif, d'améliorer notre offre de pêche et également de garder un tarif non prohibitif sur les cartes de pêche.

Le président remercie successivement la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, et celle du plateau de Caux Doudeville-Yerville, les mairies de Grainville la Teinturière, d'Héricourt-en-Caux, de Paluel, de Cany-Barville pour les parcours mis à disposition. Sont également remerciés les partenaires techniques et financiers comme la fédération de pêche de Seine-Maritime, Seinormigr, les offices de tourisme du Plateaux de Caux Maritime, de la Cote d'Albatre, la société LOGEAL, EDF, et le Syndicat de la Durdent.

EVOLUTION DES PARCOURS DE PECHE

Nouveau parcours de pêche à Sommesnil, d'environ 200 m. Ce parcours est en No kill leurre mouche. Nous remercions chaleureusement la commune pour la mise à disposition gratuite.

Scindement du parcours des basses eaux en deux, avec une partie qui reste en no kill leurre mouche et une partie qui devient en toute pêche.

Agrandissement d'une quinzaine de mètres sur le parcours du stade à Grainville la Teinturière

PROJETS 2022 :

Pour 2022, l'AAPPMA renouvellera les opérations de nettoyages des berges et du lit de la rivière en partenariat avec les collectivités :

- le 21 mai dans le cadre du printemps de Cany ;
- le 25 septembre

L'AAPPMA renouvellera également les ateliers pêche nature les 13 avril et 1 juin.

L'AAPPMA proposera le 13 novembre 2022 un concours de pêche en float tube au lac de Caniel. Cet événement permettra à une trentaine de pêcheurs de mettre en avant leur talent pour attraper en no kill les carnassiers du lac. L'évènement sera organisé en partenariat avec la fédération des pêcheurs et la Com com de la Cote d'Albatre

L'AAPPMA renouvellera les tenues de 2 gardes pêche et en offrira une à notre nouveau garde

PERSPECTIVES 2022-2025

Le conseil d'administration est également en réflexion pour des actions à plus long terme s'inscrivant en partenariat avec divers organismes :

- Organisation d'un nettoyage à grande échelle de prairies humides situées derrière les maraichers de Vittefleury ;
- Installation d'un ponton pour les personnes à mobilité réduite sur le site des basses eaux ;

Le rapport moral de l'association a été approuvé par l'assemblée à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT FINANCIER 2021 – AAPPMA La DURDENT

Le bilan fait apparaître un montant total de 36 914.05 € de recettes et 34 009.25 € de dépenses soit un résultat positif de 2 904.80€

Il a pu être constaté sur les dépenses 2021

- des frais de locations de permis identique à 2020 : 3 975.44 €
- des frais de déversement augmenté de 20% pour 4352 € (contre 3 301 € en 2020) avec l'allègement des mesures de confinement et l'augmentation du nombre de pêcheurs ;
- un montant des taxes indexées directement sur une quote part de la vente des permis nationaux de 10 797.55 € et fédéral 6 897.75€
- l'investissement dans du matériel d'entretien des parcours assuré par les bénévoles pour 434.14 €
- des frais pour l'achat de panneaux de parcours et de réserve de pêche à Caniel pour 424.5 €.
- A noter le changement d'hébergement du nouveau site internet de l'AAPPMA totalement relooké par Nicolas Bensussan pour 57.6 €

Il a pu être constaté sur les recettes 2021:

- une hausse de 23% des recettes liées au ventes de permis correspondant à 28 675 € en 2021 contre 21 923.30 € en 2020
- Les subventions de la Communauté de Communes de Doudeville-Yerville et celle l'Office de Tourisme de la Côte d'Albâtre qui ont augmentées pour couvrir à 100 % les frais de la brochure 2021 (plus de pages pour intégrer le lac de Caniel) pour 981 €
- Le don des km des gardes et membres du Conseil d'Administration pour 2 393 €

Le résultat 2021 est donc de 2 904.80 €

Au 31 décembre 2021, les comptes de l'association cumulent un montant de 31 714.76 €

La commission de contrôle a approuvé les comptes le 8 mars 2022. Le rapport est disponible sur simple demande.

Le Président propose de passer à la nomination de la commission de contrôle 2022 et indique que Mr Guillaume SCHLUR et que Mr Ludovic LEGRAND se présentent.

Le bilan financier est en annexe

Le rapport de la commission de contrôle est en annexe

Le rapport financier de l'association est approuvée par l'assemblée générale

Le président



Le secrétaire

Le trésorier

LEGRAND
LUDOVIC

Signature
numérique de
LEGRAND LUDOVIC
Date : 2022.04.04
19:04:26 +02'00'